

ACCEPTÉ



Canapés, chaises, tables, meubles,
planches, tapis...



Tables à repasser, ferrailles,
séchoirs à linge...



Les encombrants doivent être
présentés sur la voie publique
sans gêner la circulation.

REFUSÉ



Pots de peinture, bidons d'huile,
gravats, pneus, grillage, batteries,
pièces détachées de voitures,
déchets verts...



Les DEEE* ne sont pas acceptés.
Vous devez les apporter en magasin
ou à la déchetterie.

* Déchets d'Équipements
Électroniques et Électroniques



Les sacs ou les cartons fermés, les
ordures ménagères, les tas trop
volumineux...



Les horaires

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	14h30 - 18h30	9h - 18h30
Mardi, jeudi & vendredi	14h30 - 18h30	9h - 13h	
Samedi	9h - 12h / 14h - 18h30		
Dimanche	9h - 12h30		9h - 12h30

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	13h - 17h	9h - 17h
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	9h - 13h30	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h		
Dimanche	9h - 13h		9h - 13h

Attention, fermeture les jours fériés !



Les déchets acceptés

- Bois - Cartons, journaux et magazines
- Déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages
- Déchets électriques et électroniques (DEEE) : réfrigérateur, four, ordinateur, télévision, outillage électrique, téléphone...
- Déchets dangereux des ménages : peintures, solvants, acides, bases, bombes aérosols toxiques vides, produits phytosanitaires, radiographies, cartouches d'encre... (10 pots ou bidons de 25 litres max. par mois et par foyer)
- Encombrants et mobiliers : sommier, canapé, plastiques...
- Ferrailles et métaux non ferreux - Gravats
- Huiles de cuisson organiques, huiles minérales : moteurs... (10 litres par mois et par foyer)
- Pneumatiques VL : pneu et jante séparés (8 par an et par foyer)
- Piles - Textiles - Verre



Les 5 déchetteries sont accessibles gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du SIETREM, sur présentation d'une pièce d'identité et du badge d'accès aux déchetteries. En cas de perte du badge, l'utilisateur devra se rapprocher des services du SIETREM pour en obtenir un nouveau (info@sietrem.fr - N° vert : 0 800 770 061) avant de se rendre en déchetterie.



Les déchets refusés

- Les déchets industriels, artisanaux et commerciaux
- Les déchets putrescibles (cadavres d'animaux...)
- Les déchets représentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur caractère toxique, de leur inflammabilité, de leur pouvoir corrosif ou explosif (bouteilles de gaz, extincteurs, déchets contenant de l'amiante, déchets médicaux, infectieux ou radioactifs, médicaments)
- Les ordures ménagères
- Polystyrène - Terre - Batterie
- Bouteilles d'hélium
- Le papier goudronné « rouleau bitume »

Liste non exhaustive

Règlement complet à consulter sur le site sietrem.fr.